

Date de la convocation	23 janvier 2024
Membres en exercice	18
Présents	13
Représentés	2

**BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024**

**n°D20240201 - 03**

**Objet : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens du Muretain Agglo pour les compétences relatives aux eaux pluviales et au traitement des eaux usées de la Commune de Saint-Lys**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

**Considérant** le point B3-10 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

**Considérant** que l'article L 5721-6-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le transfert de compétences à un syndicat mixte entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du même code ;

**Considérant** que la Commune de Saint-Lys a transféré les compétences de traitement des eaux usées et en eaux pluviales à Réseau 31 le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération Muretain Agglo s'est substituée à certaines Communes, dont Saint-Lys, au sein de Réseau31 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Considérant** qu'il convient d'acter le procès-verbal de mise à disposition des biens transférés par la Commune de Saint-Lys à Réseau31 ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens relatifs aux eaux pluviales et au traitement des eaux usées pour la Commune de Saint-Lys ;

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**

Président



Annexe : Procès-verbal



## TRANSFERT DE COMPETENCES

### PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE MURETAIN AGGLO DES BIENS NECESSAIRES A L'EXERCICE DES COMPETENCES DE RESEAU 31 EN TRAITEMENT DES EAUX USEES ET EN EAUX PLUVIALES POUR LA COMMUNE DE SAINT LYS

**Entre** la Communauté d'Agglomération du Muretain, ci-après désignée « Le Muretain Agglo » et représentée par son Président, Monsieur André MANDEMENT dûment habilité par délibération n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
**d'une part,**

**et**

le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, ci-après désigné « Réseau 31 » et représenté par son Président, Monsieur Sébastien VINCINI, dûment habilité par délibération du Bureau Syndical du 1<sup>er</sup> février 2024

**d'autre part**

Le Muretain Agglo et Réseau 31 étant ci-après communément désignés les « parties »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1321-1, L.1321-2, L.1321-3, L.1321-4, L.1321-5, L.2224-7 et suivants et L. 5721-6-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2009 modifié ;

Vu la délibération de la Commune de Saint-Lys en date du 12 octobre 2009 approuvant la création et les statuts de Réseau 31 ainsi que le transfert des compétences de traitement des eaux usées et en eaux pluviales à Réseau 31 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 actant la substitution du Muretain Agglo, au sein de Réseau 31, à certaines Communes dont Saint-Lys ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo,

Ainsi que le prévoit l'article L 5721-6-1 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétences à un syndicat mixte entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du même code.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Le présent procès-verbal établi contradictoirement a donc pour objet de régulariser la constatation de la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences ci-dessus transférées au profit de Réseau 31 par la Commune de Saint Lys, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par le Muretain Agglo.

## **POUR LA COMMUNE DE SAINT-LYS, IL EST PAR CONSEQUENT CONS**

### **Article 1 - Les renseignements administratifs sur les parties**

Numéro d'immatriculation SIRET du Muretain Agglo : 200 068 641 000 14

Numéro d'immatriculation SIRET du Muretain Agglo budget autonome assainissement :  
200 068 641 000 89

Numéro d'immatriculation SIRET du Muretain Agglo budget autonome eau : 200 068 641 000 71

Numéro d'immatriculation SIRET de Réseau 31 : 20002359600014 entreprise **ou** 20002359600030  
service d'assainissement collectif

### **Article 2 - Compétence d'assainissement des eaux usées**

#### **Les biens mis à disposition**

- Description des biens

Les biens mis à disposition sont constitués du foncier bâti et non bâti, des équipements techniques et baux de location dont la liste figure en **annexe n° 1** au présent procès-verbal et qui sont nécessaires à l'exécution du service public transféré.

- Situation juridique des biens

Les biens appartiennent essentiellement au domaine public du Muretain Agglo.  
Seule une partie des canalisations en diamètre 200 mm emprunte des propriétés privées.

- Valeur des biens

Les biens mis à disposition ont une valeur brute de : 2 773 027,02 €

Les biens mis à disposition ont une valeur nette comptable de : 2 383 317,79 €

L'état de l'actif, **annexe n° 2**, édité au 29/03/2021, joint au présent procès-verbal, détaille la valeur des immobilisations.

- État des biens et évaluation de leur remise en état

Les voiries et espaces extérieurs, réseaux (eau, gaz, électricité, télécommunication), chauffage, sécurité, gros œuvre (clos et couvert), prestations intérieures, équipements immobiliers, objets du présent procès-verbal sont en état et acceptés comme tels.

- Contrats liés aux biens

Réseau 31 est substitué de plein droit au Muretain Agglo à la date du transfert de compétence dans le cadre des contrats en liaison avec les biens mis à disposition.

La liste des contrats, en recettes et en dépenses, de tous ordres (marchés de travaux et de services, baux, concessions diverses, etc.) en liaison avec les biens mis à disposition se trouve en **annexe n°3** du présent procès-verbal.

En particulier, Réseau 31 se substitue au Muretain Agglo pour les contrats d'abonnements de l'eau, de l'électricité et des lignes téléphoniques relatifs aux installations.

## **Le budget de la compétence d'assainissement des eaux usées transférée**

- Dettes et conditions financières de la mise à disposition

L'intégralité de la dette budget du service d'assainissement collectif est transférée à Réseau 31. Le tableau récapitulatif se trouve en **annexe n°4** du présent procès-verbal.

- Subventions en capital transférables

L'intégralité des subventions transférables du budget du service d'assainissement collectif est transférée à Réseau 31.

Les valeurs brutes et nettes comptables de l'ensemble des subventions transférables sont détaillées dans **l'annexe n°5**.

La part restante à percevoir par Réseau 31 des subventions transférables encore en cours de règlement à la date d'adhésion est indiquée dans **l'annexe n°5 bis**.

- Subventions en annuité

L'intégralité des subventions en annuité du budget du service d'assainissement collectif est transférée à Réseau 31.

La valeur des subventions transférables est indiquée dans **l'annexe n°6**.

## **Article 3 - Compétence des eaux pluviales**

### **Les biens mis à disposition**

- Description des biens

Les biens mis à disposition sont constitués du foncier bâti et non bâti, des équipements techniques et baux de location dont la liste figure en **annexe n° 7** au présent procès-verbal et qui sont nécessaires à l'exécution du service public transféré.

- Situation juridique des biens

Les biens appartiennent au domaine public du Muretain Agglo.

- Valeur des biens

Les biens mis à disposition ont une valeur brute de : 215 693,83 €

Les biens mis à disposition ont une valeur nette comptable de : 73 840,64 €

L'état de l'actif, **annexe 8**, joint au présent procès-verbal détaille la valeur des immobilisations.

- État des biens et évaluation de leur remise en état

Les voiries et espaces extérieurs, réseaux (eau, gaz, électricité, télécommunication), chauffage, sécurité, gros œuvre (clos et couvert), prestations intérieures, équipements immobiliers, objets du présent procès-verbal sont en état et acceptés comme tels.

- Contrats liés aux biens

Réseau 31 est substitué de plein droit au Muretain Agglo à la date du transfert de compétence dans le cadre des contrats en liaison avec les biens mis à disposition.

La liste des contrats, en recettes et en dépenses, de tous ordres (marchés de travaux et de services, baux, concessions diverses, etc.) en liaison avec les biens mis à disposition se trouve en **annexe 9** du présent procès-verbal.

En particulier, Réseau 31 se substitue au Muretain Agglo pour les contrats d'abonnements de l'eau, de l'électricité et des lignes téléphoniques relatifs aux installations.

### **Le budget de la compétence d'assainissement des eaux pluviales**

- Dettes et conditions financières de la mise à disposition

L'intégralité de la dette budget du service d'assainissement des eaux pluviales est transférée à Réseau 31.

Le tableau récapitulatif se trouve en **annexe 10** du présent procès-verbal.

- Subventions en capital transférables

L'intégralité des subventions transférables du budget correspondant à la compétence d'assainissement des eaux pluviales est transférée à Réseau 31.

La valeur brute, la date de la reprise et le montant annuel de reprise de l'ensemble subventions transférables sont détaillés dans les fiches de biens constituant **l'annexe 11**.

La part restant à percevoir par le RÉSEAU 31 des subventions transférables encore en cours de règlement à la date d'adhésion est indiquée dans **l'annexe 11 bis**.

- Subventions en annuité

L'intégralité des subventions en annuité du budget du service d'assainissement des eaux pluviales est transférée à Réseau 31.

La valeur des subventions en annuités est indiquée dans **l'annexe 12**.

### **Article 4 - Assurances**

Réseau 31 s'engage à assurer les biens immeubles mis à sa disposition et leur contenu, en dommages et à souscrire une assurance en responsabilité civile, afin de garantir les sinistres pouvant être subis (garantie dommages causés aux tiers (garantie responsabilité civile))

### **Article 5 - Redevance**

Conformément aux dispositions de l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales, cette mise à disposition a lieu à titre gratuit pour le foncier bâti et non bâti ainsi que pour les équipements techniques.

### **Article 6 - Les dossiers de demande de subvention**

L'intégralité des dossiers de demande de subventions et de demandes d'aides est transférée à Réseau 31.

**Article 7 - Le rappel sur les droits et sur les obligations du RÉSEAU 31**

Conformément aux dispositions de l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales :

*« [...] La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.*

*La collectivité bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.*

*La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services [...]*

*La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est également substituée à la collectivité antérieurement compétente dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers de l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature sur tout ou partie des biens remis ou de l'attribution de ceux-ci en dotation. »*

En particulier, Réseau 31 est subrogé au Muretain Agglo dans l'exécution des baux.

**Article 8 - Les dispositions fiscales**

Réseau 31 s'engage :

- à procéder aux régularisations du droit à déduction qui auraient incombé au Muretain Agglo s'il avait continué d'exploiter le service ;
- à imposer, s'il y a lieu les livraisons à soi-même prévues à l'article 257 du code général des impôts.

**Article 9 - La durée**

La présente mise à disposition est liée aux compétences transférées. Elle durera tant que les biens continueront à être affectés à l'exercice des compétences transférées, que les compétences seront exercées par Réseau 31 ou que les compétences seront confiées Réseau 31 par le Muretain Agglo.

En cas de reprise d'une/des compétence(s) transférée(s) par le Muretain Agglo, ce dernier recouvre l'ensemble de ses droits et de ses obligations sur les biens.

**Article 10 - Les dispositions complémentaires**

Si les informations devant être contenues dans une pièce annexe sont inexistantes, incomplètes ou erronées à la date d'établissement du présent procès-verbal, il sera, tant que de besoin, dressé ultérieurement un ou plusieurs procès-verbaux complémentaires.

Fait en deux exemplaires

A Muret, le

Pour Le Muretain Agglo  
Le Président

A Toulouse, le

Pour Réseau 31  
Le Président

COLLECTIVITE

Communauté d'Agglomération du  
Muretain - Saint-Lys

Envoyé en préfecture le 06/02/2024  
Reçu en préfecture le 06/02/2024  
Publié le 07/02/2024  
ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE



N°

200068641

## Annexe 1

# Inventaire physique des biens dans le domaine de l'assainissement collectif

COLLECTIVITE

MURETAIN AGGLO (Commune de SAINT-LYS)

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

N° 200068641

Berger  
Levrault

ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE

**DOMAINE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**TRAITEMENT**

**STATION D'EPURATION**

Nom	Commune	Adresse	Références cadastrales	Superficie terrain	Fiche annexe
Station d'épuration	Saint-Lys	Chemin de la Rivière	A296	clôturé - emprise partielle sur les 41 020 m2 de la parcelle	Inventaire du patrimoine Traitement
Bassin d'orage	Saint-Lys	Chemin des Vergnes	B494	1 185 m <sup>2</sup>	Inventaire du patrimoine Traitement



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE



COLLECTIVITE

MURETAIN AGGLO (Commune de SAINT-LYS)

N°

31499

**DOMAINE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**MOBILIER**

**Néant**

**COLLECTE**

N° d'inventaire	Description	Etat
...	...	...
...	...	...

**TRANSFERT**

N° d'inventaire	Description	Etat
...	...	...
...	...	...

**TRAITEMENT**

N° d'inventaire	Description	Etat
...	...	...
...	...	...



## Annexe 2

### Etat de l'actif dans le domaine de l'assainissement collectif

\_031019  
\_60001

SBC MURET  
ASST SAINT-LYS -

ÉTAT DE L'ACTIF

EXERCICE 2020  
ÉDITION DU 17/01/2024

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTÉ	N° INVENTAIRE	FICHE	ÉTAT DE LA FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DATE DE MISE EN SERVICE	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	AMORTISSEMENTS 2020	PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉES	VALEUR NETTE
Sous-total		213	Oui	Complétée	STATION D'EPURATION DE 2002 constructions	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	29/07/2002	30	30	2725411,52	363388,2	0	0	2362023,32
		213	-							2725411,52	363388,2	0	0	2362023,32
		2158	Oui	Complétée	BATTERIE/CONDENSATEUR/STATION D'EPUR	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	12/12/2008	30	30	4177,63	1689	209	0	2299,63
		2158	Oui	Complétée	TERRAIN STATION + ACCES STATION MAIRIE BOIRIS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	26/06/2002	30	30	1079,99	478,72	36	0	565,27
		2158	Oui	Complétée	N° STAT TERRAIN MAIRIE / BOIRIS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	06/12/1999	30	30	27254,79	16352,82	908,49	0	9983,48
		2158	Oui	Complétée	BI PASSE SUR DÉGRILLEUR	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	19/12/2006	30	30	15103,09	6389	378	0	8486,09
Sous-total		2158	-		autres					47615,50	24789,54	1531,49	0,00	21294,47
TOTAL										2773027,02	388177,74	1531,49	0	2383317,79

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024



ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE

## Annexe 3

### Contrats liés aux biens dans le domaine de l'assainissement collectif

## MURETAIN AGGLO (Commune de Saint-Lys)

### Annexe 3 au PV de mise à disposition des biens à Réseau31 Etat des contrats liés à la mise à disposition des biens à Réseau31 à la date d'adhésion pour l'exercice de la compétence du traitement des eaux usées

Type de contrat	Objet du contrat	Titulaire(s)	Date d'effet	Durée	Date de fin	Montant forfaitaire initial (H.T.)	Montant minimum initial (H.T.)	Montant maximum initial (H.T.)	Montant transféré à la date d'adhésion
	Maîtrise d'œuvre - Construction d'une station d'épuration - Mingesébe	PÖYRY	18.12.09	6 mois	17.06.10	148 319,00 €			42 348,00 €
	Marché téléphonique Bassin orage	SFR	30.06.08	3 ans	29.06.11				
<b>Total général Dépenses</b>									<b>42 348,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE



## Annexe 4

### Etat de la dette dans le domaine de l'assainissement collectif

Numéro compte	Libellé compte	BE débit	BE crédit	ONB débit	ONB crédit	OB débit	OB crédit	Total débit	Total crédit	Solde débit	Solde crédit
1021	Dotation	0	415327,95	415327,95	0	0	0	415327,95	415327,95	0	0
1022	FACTVA	0	975285,7	975285,7	0	0	0	975285,7	975285,7	0	0
10228	Autres fonds d'investissement	0	674558,14	674558,14	0	0	0	674558,14	674558,14	0	0
1068	Autres réserves	0	3874049,11	3874049,11	0	0	0	3874049,11	3874049,11	0	0
110	Report à nouveau solde créditeur	0	295948,83	510719,89	214771,06	0	0	510719,89	510719,89	0	0
12	Résultat exercice bénéf ou perte	0	214771,06	214771,06	0	0	0	214771,06	214771,06	0	0
131	Subv équipt	0	1437604,27	1437604,27	0	0	0	1437604,27	1437604,27	0	0
1391	Subv équipt	229370,64	0	0	229370,64	0	0	229370,64	229370,64	0	0
1641	Emprunts en euros	0	465338,93	465338,93	0	0	0	465338,93	465338,93	0	0
181	Cpte liaison : affectation	0	348535,42	348535,42	0	0	0	348535,42	348535,42	0	0
213	Constructions	2725411,52	0	0	2725411,52	0	0	2725411,52	2725411,52	0	0
2158	Autres	263309,33	0	0	263309,33	0	0	263309,33	263309,33	0	0
248	Autres mises en affectation ou mises à d	10363950,96	0	1972344,02	12336294,98	0	0	12336294,98	12336294,98	0	0
2498	Autres mises en affectation ou mises à d	0	5480739,87	5480739,87	0	0	0	5480739,87	5480739,87	0	0
2813	Constructions	0	363388,2	363388,2	0	0	0	363388,2	363388,2	0	0
28158	Amort autres	0	168174,22	168174,22	0	0	0	168174,22	168174,22	0	0
4011	Fournisseurs	0	40290,95	116800,51	76509,56	0	0	116800,51	116800,51	0	0
4041	Fournis immob	0	0	128917,8	128917,8	0	0	128917,8	128917,8	0	0
411	Clients	84775	0	56431,4	129851,12	0	0	141206,4	129851,12	11355,28	0
4161	Créances douteuses	79787,24	0	45376,12	79787,24	0	0	125163,36	79787,24	45376,12	0
4431	Opér partiel avec Etat dépenses	0	33912	0	35726,3	0	0	35726,3	35726,3	0	0
4432	Opér partiel avec Etat rec amiable	33912	0	58961,06	33912	0	0	92873,06	33912	58961,06	0
4436	Opér partiel Etat recettes contentieux	0	0	33912	0	0	0	33912	0	33912	0
4511	asst saint-lys -	976365,75	0	5173,44	1256879,65	0	0	981539,19	1256879,65	275340,46	0
4581316	Opér pour cpte de tiers - dépenses	22524	0	0	67447,2	44923,2	0	67447,2	67447,2	0	0
4581317	Opér pour cpte de tiers - dépenses	0	0	0	83994,6	83994,6	0	83994,6	83994,6	0	0
4581318	Opér pour cpte de tiers - dépenses	0	0	11388	11388	0	0	11388	11388	0	0
4582316	Opérations pour cpte de tiers - recettes	0	22524	67447,2	0	0	44923,2	67447,2	67447,2	0	0
4582317	Opérations pour cpte de tiers - recettes	0	0	83994,6	0	0	83994,6	83994,6	83994,6	0	0
4582318	Opérations pour cpte de tiers - recettes	0	0	11388	11388	0	0	11388	11388	0	0
466	Excéd. de versement	0	0	66,55	66,55	0	0	66,55	66,55	0	0
46711	Autres comptes créditeurs	0	2874,66	2874,66	0	0	0	2874,66	2874,66	0	0
46721	Débiteurs divers - amiable	71,42	0	125786,4	89895,02	0	0	125857,82	89895,02	35962,8	0
46726	Débiteurs divers - contentieux	0	0	89844,62	71,42	0	0	89844,62	71,42	89773,2	0
471412	Excédent à réimputer - personnes morales	0	66,55	66,55	0	0	0	66,55	66,55	0	0
4718	Autres recettes à régulariser	0	0	165360,22	165360,22	0	0	165360,22	165360,22	0	0
4728	DACR - autres dépenses à régulariser	0	0	3100	3100	0	0	3100	3100	0	0
588	Autres virements internes	0	0	13468040,78	13468040,78	0	0	13468040,78	13468040,78	0	0
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie)	0	0	0	0	4728,85	25,2	4728,85	25,2	4703,65	0
611	Sous-traitance générale	0	0	0	0	720	0	720	0	720	0
61523	Reseaux	0	0	0	0	59288,02	0	59288,02	0	59288,02	0
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	46781,58	0	46781,58	0	46781,58	0
626	Frais postaux et frais de télécom	0	0	0	0	717,41	0	717,41	0	717,41	0
708	Produits activités annexes	0	0	0	0	112210,66	241153,66	112210,66	241153,66	112210,66	0
	Total général	1477947,86	1477947,86	31411492,99	31411492,99	241153,66	241153,66	46432124,51	46432124,51	387551,12	0

Envoyé en préfecture le 06/02/2024  
 Reçu en préfecture le 06/02/2024  
 Publié le 07/02/2024  
 ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE



## Annexe 5

### Etat des subventions en capital transférables dans le domaine de l'assainissement collectif



Numéro compte	Libellé compte	BE débit	BE crédit	ONB débit	ONB crédit	OB débit	OB crédit	Total débit	Total crédit	Solde débit	Solde crédit
1021	Dotation	0	415327,95	415327,95	0	0	0	415327,95	415327,95	0	0
1022	FCTVA	0	975285,7	975285,7	0	0	0	975285,7	975285,7	0	0
10228	Autres fonds d'investissement	0	674558,14	674558,14	0	0	0	674558,14	674558,14	0	0
1068	Autres réserves	0	3874049,11	3874049,11	0	0	0	3874049,11	3874049,11	0	0
110	Report à nouveau solde créditeur	0	295948,83	510719,89	214771,06	0	0	510719,89	510719,89	0	0
12	Résultat exercice bénéf ou perte	0	214771,06	214771,06	0	0	0	214771,06	214771,06	0	0
131	Subv équipt	0	1437604,27	1437604,27	0	0	0	1437604,27	1437604,27	0	0
1391	Subv équipt	229370,64	0	0	229370,64	0	0	229370,64	229370,64	0	0
1641	Emprunts en euros	0	465338,93	465338,93	0	0	0	465338,93	465338,93	0	0
181	Cpte liaison : affectation	0	348535,42	348535,42	0	0	0	348535,42	348535,42	0	0
213	Constructions	2725411,52	0	0	2725411,52	0	0	2725411,52	2725411,52	0	0
2158	Autres	263309,33	0	0	263309,33	0	0	263309,33	263309,33	0	0
248	Autres mises en affectation ou mises à d	10363950,96	0	1972344,02	12336294,98	0	0	12336294,98	12336294,98	0	0
2498	Autres mises en affectation ou mises à d	0	5480739,87	5480739,87	0	0	0	5480739,87	5480739,87	0	0
2813	Constructions	0	363388,2	363388,2	0	0	0	363388,2	363388,2	0	0
28158	Amort autres	0	168174,22	168174,22	0	0	0	168174,22	168174,22	0	0
4011	Fournisseurs	0	40290,95	116800,51	76509,56	0	0	116800,51	116800,51	0	0
4041	Fournis immob	0	0	0	128917,8	0	0	128917,8	128917,8	0	0
411	Clients	84775	0	56431,4	129851,12	0	0	141206,4	129851,12	11355,28	0
4161	Créances douteuses	79787,24	0	45376,12	79787,24	0	0	125163,36	79787,24	45376,12	0
4431	Opér partiel avec Etat dépenses	0	0	0	35726,3	0	0	35726,3	35726,3	0	0
4432	Opér partiel avec Etat rec amiable	33912	0	58961,06	33912	0	0	92873,06	33912	58961,06	0
4436	Opér partiel Etat recettes contentieux	0	0	33912	0	0	0	33912	0	33912	0
4511	asst saint-lys -	976365,75	0	5173,44	1256879,65	0	0	981539,19	1256879,65	275340,46	0
4581316	Opér pour cpte de tiers - dépenses	22524	0	0	67447,2	44923,2	0	67447,2	67447,2	0	0
4581317	Opér pour cpte de tiers - dépenses	0	0	0	83994,6	83994,6	0	83994,6	83994,6	0	0
4581318	Opér pour cpte de tiers - dépenses	0	0	11388	11388	0	0	11388	11388	0	0
4582316	Opérations pour cpte de tiers - recettes	0	22524	67447,2	0	0	44923,2	67447,2	67447,2	0	0
4582317	Opérations pour cpte de tiers - recettes	0	0	83994,6	0	0	83994,6	83994,6	83994,6	0	0
4582318	Opérations pour cpte de tiers - recettes	0	0	11388	11388	0	0	11388	11388	0	0
466	Excédit de verSEMent	0	0	0	66,55	0	0	66,55	66,55	0	0
46711	Autres comptes créditeurs	0	2874,66	2874,66	0	0	0	2874,66	2874,66	0	0
46721	Débiteurs divers - amiable	71,42	0	125786,4	89895,02	0	0	125857,82	89895,02	35962,8	0
46726	Débiteurs divers - contentieux	0	0	89844,62	71,42	0	0	89844,62	71,42	89773,2	0
471412	Excédent à réimputer - personnes morales	0	66,55	66,55	0	0	0	66,55	66,55	0	0
4718	Autres recettes à régulariser	0	0	165360,22	165360,22	0	0	165360,22	165360,22	0	0
4728	DACR - autres dépenses à régul	0	0	3100	3100	0	0	3100	3100	0	0
588	Autres virements internes	0	0	13468040,78	13468040,78	0	0	13468040,78	13468040,78	0	0
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie)	0	0	0	0	4728,85	25,2	4728,85	25,2	4703,65	0
61523	Reseaux	0	0	0	0	720	0	720	0	720	0
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	59288,02	0	59288,02	0	59288,02	0
626	Frais postaux et frais de télécom	0	0	0	0	46781,58	0	46781,58	0	46781,58	0
708	Produits activités annexes	0	0	0	0	717,41	0	717,41	0	717,41	0
	Total général	14779477,86	14779477,86	31411492,99	31411492,99	241153,66	241153,66	46432124,51	46432124,51	387551,12	0

Envoyé en préfecture le 06/02/2024  
Reçu en préfecture le 06/02/2024  
Publié le 07/02/2024  
ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE

Liste des subventions d'investissements amortissables - Assainissement collectif Saint-Lys PV Réseau31 au 10 février 2021

Bien	N° inventaire lié à la subvention	Nature de l'engagement reçu	Organisme attributaire	Date de Réception	Fin d'amortissement	Valeur brute	Amortissement au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2020
STAT*EPURATION nouvelle/c DE 2002-déleg°Réseau31 31/12/2009	11/2002	SUBVENTION DE 2001 A 2005	CONSEIL GENERAL	01/01/2007	2010	1 338 911,29	178 521,52	1 160 389,77
STAT*NEW EPURATION(99/2001) déleg°Réseau31 31/12/2009	11-99/01	Subvention: N:STAT EPURATION(99/2001)		15/01/2001	2010	9 604,29	2 881,26	6 723,03
STAT*NEW EPURATION(99/2001) déleg°Réseau31 31/12/2009	11-99/01	Subvention: N:STAT EPURATION(99/2001)		12/12/2001	2010	15 473,58	4 642,11	10 831,47
STAT*NEW EPURATION(99/2001) déleg°Réseau31 31/12/2009	11-99/01	Subvention: N:STAT EPURATION(99/2001)		21/12/2001	2010	5 869,29	1 760,76	4 108,53
TOTAL						1 369 858,45	187 805,65	1 182 052,80

Envoyé en préfecture le 06/02/2024  
 Reçu en préfecture le 06/02/2024  
 Publié le 07/02/2024  
 ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE



COLLECTIVITE

Communauté d'Agglomération du Muretain - Saint  
Lys

N°

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE

Berger  
Levrault

**Néant**

Annexe 5 bis

Etat des subventions en capital transférables dans le domaine  
de l'assainissement collectif  
en cours de règlement à la date d'adhésion

COLLECTIVITE

Communauté d'Agglomération du Muretain - Saint  
Lys

N°

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

00068641

ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE

Berger  
Levrault

**Néant**

## Annexe 6

Etat des subventions en annuités dans le domaine  
de l'assainissement collectif

COLLECTIVITE

Communauté d'Agglomération du  
Muretain - Saint-Lys

Envoyé en préfecture le 06/02/2024  
Reçu en préfecture le 06/02/2024  
Publié le 07/02/2024  
ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE



N° 200068641

## Annexe 7

# Inventaire physique des biens dans le domaine de l'assainissement pluvial

COLLECTIVITE

MURETAIN AGGLO (Commune de SAINT-LYS)

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

200068641

ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE

Berger  
Levrault

## DOMAINE EAUX PLUVIALES

### CANALISATIONS

Diamètre	Matériau	Longueur (si connue)			Servitude de passage
		Totale	Sur domaine public	Sur domaine privé	
Ø 300, 400, 500, 600	Béton	2 500 m	X		

### POSTE DE RELEVEMENT

Nom	Commune	Adresse	Référence cadastrales	Superficie terrain	Fiche annexe
-----	---------	---------	-----------------------	--------------------	--------------

### BASSINS DE RETENTION

Nom	Commune	Adresse	Référence cadastrales	Superficie terrain	Clôture
Bellevue 1 - 135 m <sup>3</sup>	Saint-Lys	Lotissement Bellevue - Rue Georges Brassens			OUI
Bellevue 2 - 32 m <sup>3</sup>	Saint-Lys	Lotissement Bellevue - Rue Georges Brassens			OUI

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE



COLLECTIVITE

MURETAIN AGGLO (Commune de SAINT-LYS)

N°

200068641

**DOMAINE ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

**MOBILIER**

**Néant**

**COLLECTE**

N° d'inventaire	Description	Etat
...		...
...	...	...

**TRANSFERT**

N° d'inventaire	Description	Etat

**TRAITEMENT**

N° d'inventaire	Description	Etat

COLLECTIVITE

Communauté d'Agglomération du Muretain -  
Saint-Lys

N°

Envoyé en préfecture le 06/02/2024  
Reçu en préfecture le 06/02/2024  
Publié le 07/02/2024  
ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE



## Annexe 8

### Etat de l'actif dans le domaine de l'assainissement pluvial



\_031019  
\_60001

SGC MURET  
ASST SAINT-LYS -

ÉTAT DE L'ACTIF

EXERCICE 2020  
EDITION DU 17/01/2024

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTE	N° INVENTAIRE	ÉTAT DE LA FICHE	FIGE	FIGE	ÉTAT DE LA FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DATE DE MISE EN SERVICE	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	AMORTISSEMENTS 2020	PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉES	VALEUR NETTE
	2158	12	Oui	12	Oui	Complétée	ASSAINISSEMENT PLOUVIAL	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	30/09/2001	30	30	102906,69	57456,19	1715,11	0	43735,39
	2158	12BIS	Oui	23	Oui	Complétée	SOLDE MO PLOUVIAL	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	29/04/2002	30	30	3875,35	2066,88	64,59	0	1743,88
Sous-total	2158		Oui	23	Oui	Complétée	CANALISATIONS PLOUVIALES RESEAUX DIVERS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 30 AN(S)	31/12/2002	30	30	108911,79	58086,25	22464,17	0	28951,37
TOTAL			-	-	-	autres			117609,32	117609,32	117609,32	215693,83	117609,32	24243,87	0	73840,64

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024



ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE

COLLECTIVITE

Communauté d'Agglomération du Muretain - Saint  
Lys

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE



N°

## Annexe 9

### Etat des contrats liés aux biens mis à disposition dans le domaine de l'assainissement pluvial

# MURETAIN AGGLO (Commune de Saint-Lys)

## Annexe 9 au PV de mise à disposition des biens à Réseau31

### Etat des contrats liés à la mise à disposition des biens à Réseau31 à la date d'adhésion pour l'exercice de la compétence Eaux pluviales

Dépenses										
Type de contrat	Objet du contrat	Titulaire(s)	Date d'effet	Durée	Date de fin	Montant forfaitaire initial (H.T)	Montant minimum initial (H.T)	Montant maximum initial (H.T)	Montant transféré à la date d'adhésion	
	Maîtrise d'œuvre - Pluvial - Bassins de rétention du lotissement Bellevue	POYRY	26/11/2009	jusqu'à la fin des travaux		2 800,00 €			2 800,00 €	
	Travaux - Pluvial - Bassins de rétention du lotissement Bellevue	EXEDRA MIDI-PYRENEES	12/02/2010	2,5 mois		56 981,51 €			56 981,51 €	
									<b>Total général Dépenses</b>	<b>62 821,51 €</b>

Recettes										
Type de contrat	Objet du contrat	Titulaire(s)	Date d'effet	Durée	Date de fin	Montant forfaitaire initial (H.T)	Montant minimum initial (H.T)	Montant maximum initial (H.T)	Montant transféré à la date d'adhésion	
									<b>Total général Recettes</b>	



COLLECTIVITE

Communauté d'Agglomération du Muretain -  
Saint-Lys

N°

2000

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

Berger  
Levrault

ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE

**Néant**

## Annexe 10

Etat de la dette dans le domaine  
de l'assainissement pluvial

COLLECTIVITE

Communauté d'Agglomération du Muretain -  
Saint-Lys

N°

2004

ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

Berger  
Levrault

## Annexe 11

Etat des subventions transférables dans le domaine  
de l'assainissement pluvial

**Liste des subventions d'investissements amortissables - Assainissement pluvial Saint-Lys PV Réseau31 au 10 février 2021**

Bien	N° inventaire lié à la subvention	Nature de l'engagement reçu	Organisme attributaire	Date de Réception	Fin d'amortissement	Valeur brute	Amortissement au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2020
ASSAINISSEMENT PLUVIAL déleg°Réseau31 31/12/2009	12	SUBVENTION CG	CONSEIL GENERAL	01/04/2002	2046	41 161,08	25 254,10	15 906,98
ASSAINISSEMENT PLUVIAL déleg°Réseau31 31/12/2009	12	Subvention: ASSAINISSEMENT PLUVIAL		31/12/1998	2046	26 584,74	16 310,89	10 273,85
		TOTAL				67 745,82	41 564,99	26 180,83

Suite réunion du 10/2/2021 avec Mme COHEN avec écart de 1 058,53 € sur amortissement cumulé sur bien n°12

Envoyé en préfecture le 06/02/2024  
 Reçu en préfecture le 06/02/2024  
 Publié le 07/02/2024  
 ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE



COLLECTIVITE

Communauté d'Agglomération du Muretain -  
Saint-Lys

N°

200

Envoyé en préfecture le 06/02/2024  
Reçu en préfecture le 06/02/2024  
Publié le 07/02/2024  
ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE



**Néant**

Annexe 11 Bis

Etat des subventions transférables dans le domaine  
de l'assainissement pluvial  
en cours de règlement

COLLECTIVITE

Communauté d'Agglomération du Muretain -  
Saint-Lys

N°

200

ID : 031-200023596-20240201-BS\_20240201\_03-DE

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 07/02/2024

Berger  
Levrault

**Néant**

## Annexe 12

Etat des subventions en annuités dans le domaine  
de l'assainissement pluvial